Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 056-215601147-20260401-20260231-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LOCMARIA	**CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 01 avril 2026**
Date de la convocation 24 MARS 2026	**Délibération n°2026-023**
ELUS EN EXERCICE : 15 **NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 14** **NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 14** **VOTES POUR : 14** **CONTRE : 0** **ABSTENTIONS : 0**	**OBJET : COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISE PAR DELEGATION**

L'an deux mille vingt-six, le premier avril à dix-neuf heures trente, en application des articles L. 2121-7 et L. 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de Locmaria.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : M. Dominique ROUSSELOT, Mme Marie THUILLIER, M. Marc KEMPF, Mme Aurélie BAUR, Mme Sarah MESNAY, M. Yvon MAUGER, Mme Marie-José JUGEAU, M. Michel HARDOUIN, Mme Anne France NAUDIN, M. Benjamin AZOUZE, Mme Maryline BRIERE, M. Christophe SAMZUN, Mme Sandrine SAMZUN, M. Pacifique DUTEL.

Absent excusé : M. Guy BENAROUCHE

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 8 du 26 octobre 2022 accordant délégation au Maire pour la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics ;

Vu la délibération n° 2026-004 du 20 mars 2026 renouvelant cette délégation ;

Considérant que le Maire est tenu de rendre compte au Conseil municipal des décisions prises dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties ;

Considérant la présentation faite en séance des décisions prises en matière de marchés publics ;

Après en avoir pris connaissance,

Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 056-215601147-20260401-20260231-DE

Le Conseil Municipal :

Prend acte de la liste des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation en matière de marchés publics, telles que présentées ci-après :

1. Décision du 02.03.2026	DEHE-TP Environnement	Montant : 6312.00 euros TTC
Aménagement des eaux pluviales Pont Er Douar		
2. Décision du 03.03.2026	DELCOURT	Montant : 129.00 euros TTC
Serpillières bouclette site de Lannivrec		
3. Décision du 04.03.2026	BRETAGNE AIR NET	Montant : 966.00 euros TTC
Nettoyage réseau d'extraction et VMC restaurant scolaire, école et mairie		
4. Décision du 09.03.2026	GUHUR Distribution	Montant : 37.88 euros TTC
Dégraissant sec freins et embrayage		
5. Décision du 10.03.2026	LA SOURCE Bretagne	Montant : 556.23 euros TTC
Terreau fleurissement		
6. Décision du 10.03.2026	PAREDES	Montant : 1935.82 euros TTC
Produits d'entretien campings		
7. Décision du 10.03.2026	PAREDES	Montant : 336.17 euros TTC
Produits d'entretien commune		
8. Décision du 10.03.2026	PAREDES	Montant : 182.64 euros TTC
Produits d'entretien mairie		
9. Décision du 10.03.2026	APF Entreprises	Montant :270.00 euros TTC
Sacs toile de jute toilettes sèches		
10. Décision du 11.03.2026	YESSS	Montant : 301.32 euros TTC
Luminaire led restaurant scolaire + projecteur services techniques		
11. Décision du 16.03.2026	BREIZHGO Océane	Montant : 357.60 euros TTC
Billets passagers séances de natation primaires école communale Jean-Yves BANNET		
12. Décision du 17.03.2026	PAREDES	Montant : 119.42 euros TTC
Poubelles toilettes publiques		
13. Décision du 18.03.2026	LES CARS BLEUS	Montant : 228.00 euros TTC
Transfert Locmaria/le Palais maternelles école communale Jean-Yves BANNET		
14. Décision du 19.03.2026	PAREDES	Montant : 3122.04 euros TTC
Papier toilette, papier essuie-mains, savon tous sites		
15. Décision du 19.03.2026	PAREDES	Montant : 198.13 euros TTC
Produits d'entretien école communale Jean-Yves BANNET		
16. Décision du 23.03.2026	AVEM	Montant : 104.50 euros TTC
Contrat de location TPE camping de Port-Andro		
17. Décision du 23.03.2026	MANUFACTURE DES DRAPEAUX	Montant : 176.40 euros TTC
3 écharpes d'adjoint au Maire		

Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 056-215601147-20260401-20260231-DE

Les décisions concernent notamment :

- Des travaux (aménagement des eaux pluviales)
- Des fournitures (produits d'entretien, matériel, équipements)
- Des prestations de services (nettoyage, transport scolaire, location de matériel).

Le Conseil municipal prend acte.

Fait et délibéré à Locmaria, le 01 avril 2026.

Le Maire,

Dominique ROUSSELOT

MAIRIE DE LOCMARIA BELLE ILE MORBIHAN

Le Maire,
Dominique ROUSSELOT